

LE SYNDICAT MIXTE MEGALIS BRETAGNE ET LE PROJET BTHD

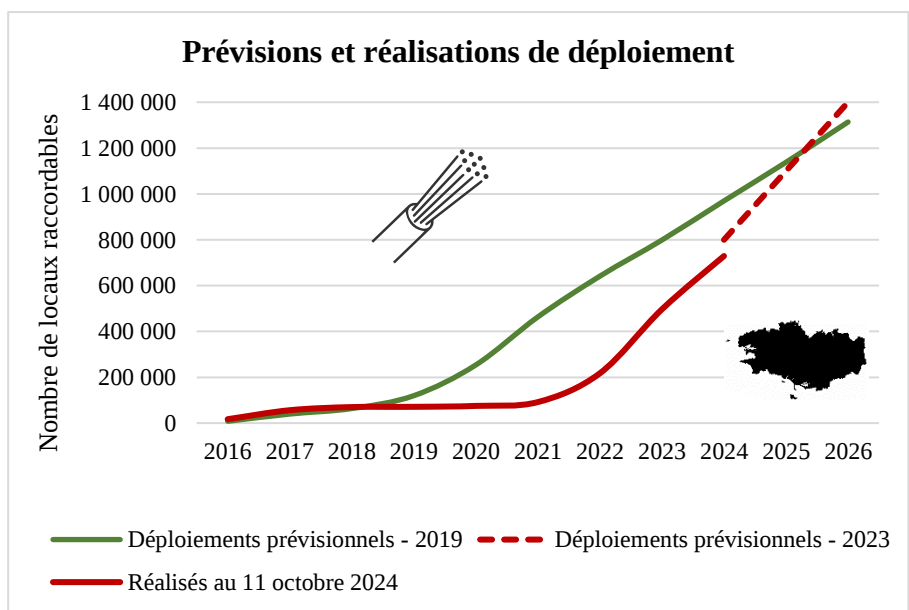
*Bretagne Très Haut Débit, un projet régional majeur
tant par la taille, que par le coût ou les enjeux*

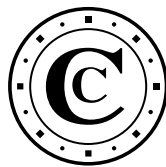
Les collectivités régionale, départementales et intercommunales bretonnes se sont accordées pour construire un unique réseau de fibre optique devant assurer la desserte des 60 % de la population et 90 % du territoire non raccordés aux réseaux urbains détenus par les opérateurs privés. Baptisé Bretagne Très Haut Débit (BTHD), ce réseau doit, à terme, relier 1,5 million de locaux d'habitation ou d'activité aux infrastructures de communication par fibre optique, ce qui en fait l'un des principaux réseaux d'initiative publique (RIP) de France. Son coût est estimé à 2 milliards d'euros. Sa construction a été confiée, en 2013, au syndicat mixte Mégalis Bretagne, qui en est propriétaire. Ce dernier en a délégué l'exploitation à un opérateur privé pour une durée de 20 ans.

En dépit d'une accélération récente et massive du déploiement, la Bretagne est à ce jour la région de métropole la moins avancée en matière d'accès au très haut débit

Le déploiement du réseau public breton a été assorti d'une échéance initialement fixée à 2030. Le plan France très haut débit, dont le projet BTHD constitue une déclinaison locale, prévoit l'achèvement des déploiements fin 2025. Le retard pris dans le déploiement ne permettra pas au projet breton de respecter le délai national. La refonte de son pilotage, en 2019, a néanmoins permis d'avancer l'échéance prévisionnelle à fin 2026. Un processus industriel mis en œuvre à cet effet permet désormais la production de 300 000 prises/an et vise à assurer des rythmes de déploiement équilibrés entre départements.

Les données disponibles début 2025 faisaient état d'un déploiement du RIP breton moins avancé que celui des autres réseaux publics de métropole (57 %, contre 84 %). Le réseau pourrait être entièrement déployé fin 2026, sous réserve de la mise à jour de l'échéancier final assigné aux prestataires sur la totalité du périmètre de locaux à raccorder.



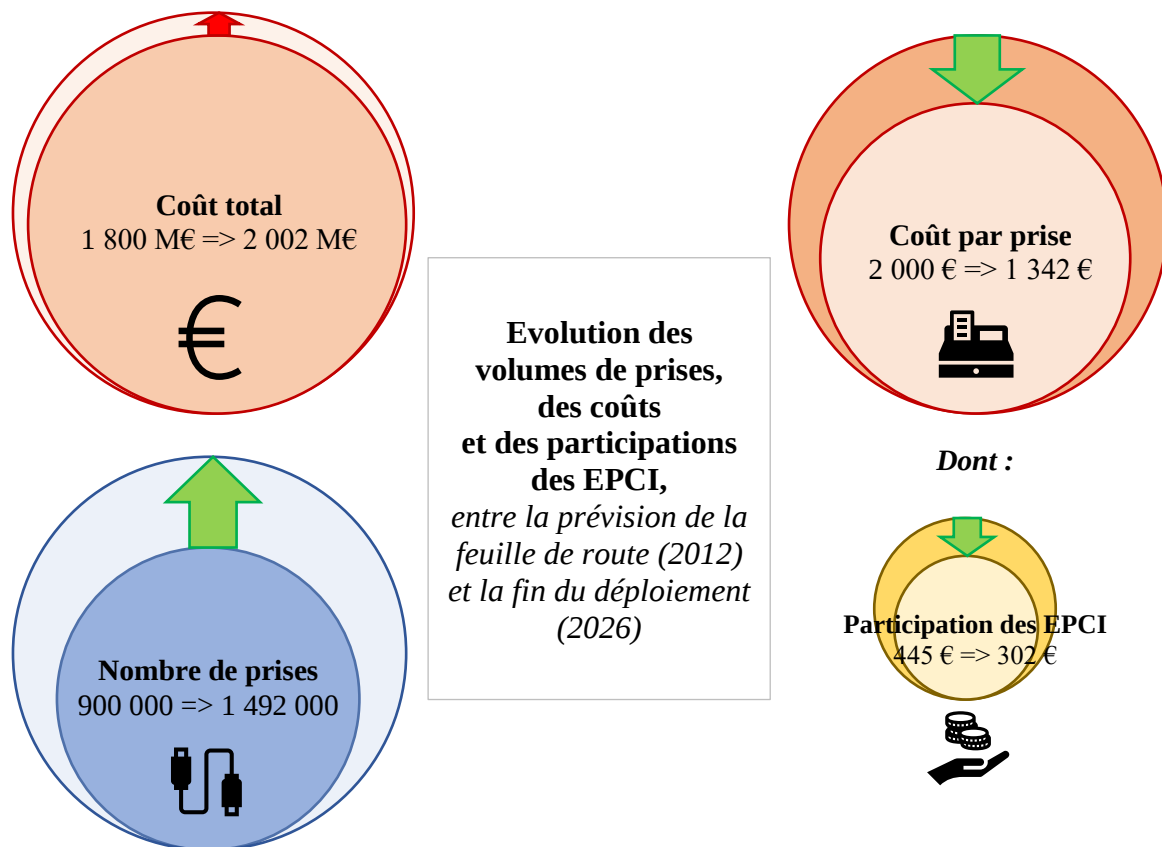


Le syndicat doit s'efforcer d'acquérir la maîtrise du cadre économique et juridique de son projet, dont la mise à jour est indispensable

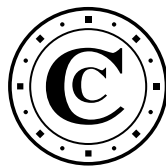
La commercialisation du réseau avance plus rapidement que prévu, en dépit du retard de déploiement. Cette tendance devrait être renforcée, en 2025 avec le démantèlement du réseau cuivre national.

Le précédent rapport de la chambre (2021) avait montré que le contrat d'exploitation du réseau présentait un déséquilibre favorable au délégataire. L'accélération du projet a, depuis, mis en évidence et accentué les conséquences des modifications apportées, en 2019, au contrat et au plan d'affaires. Mégalis devra engager la renégociation des termes de ce cadre contractuel avec le délégataire. L'acquisition d'une meilleure maîtrise du modèle économique constitue un préalable à cette démarche.

Malgré le déséquilibre persistant du contrat de délégation, les recettes attendues par Mégalis ont été portées de 100 M€ à 500 M€, en 2019. Un quart de ce montant est, toutefois, réaffecté au subventionnement des frais de raccordements finals (vers les usagers). La conduite du projet a, par ailleurs, permis de réduire d'un tiers le coût unitaire de construction des prises et les contributions des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) financées par l'impôt.



Le syndicat devra, dans ces conditions, reconsidérer la répartition, entre ses membres, des ressources supplémentaires générées par l'infléchissement favorable du modèle économique.



Si le service rendu aux usagers présente une qualité globalement satisfaisante, le réseau est exposé à des aléas climatiques susceptibles d'en affecter la continuité

Le réseau breton se révèle attractif pour les fournisseurs d'accès internet. Ses performances sont globalement favorables au regard des principaux indicateurs de référence disponibles (taux de disponibilité annuelle, taux de pannes par ligne, taux d'échec de raccordement). Leur appréciation doit néanmoins être mieux documentée, par l'usage de données relatives à leurs évolutions et de comparaisons avec celles d'autres réseaux. En outre, la qualité de certaines opérations de construction, de raccordement final, de commercialisation et d'exploitation présentent des performances qualitatives variables et de possibles marges de progression.

Surtout, le réseau étant essentiellement aérien, il est crucial d'engager une démarche pour assurer la résilience des infrastructures face aux aléas climatiques, dont la fragilité a déjà été mise en évidence lors des tempêtes de l'automne 2023.